



Le Conseil supérieur de l'éducation est un lieu privilégié de réflexion en vue du développement d'une vision globale de l'éducation. Il a pour mission de conseiller le ministre sur toute question relative à l'éducation, de la petite enfance à l'âge adulte. Pour le soutenir dans la réalisation de ses travaux, le Conseil s'est doté d'un comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation (CREBE) qui couvre tous les ordres d'enseignement, d'un comité interordres de la relève étudiante (CIRÉ) ainsi que de cinq commissions qui représentent chacune un ordre ou un secteur d'enseignement :

- la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire;
- la Commission de l'enseignement secondaire;
- la Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial;
- la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires;
- la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue.

La table du Conseil est composée de 22 membres nommés par le gouvernement, sur la recommandation du ministre de l'Éducation après consultation avec la ministre de l'Enseignement supérieur, conformément à la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, et ce, pour un mandat d'au plus quatre ans. La table du Conseil peut accueillir de nouveaux membres à tout moment dans l'année, lorsque des postes deviennent vacants.

Le CREBE est composé d'une douzaine de membres nommés par le Conseil. Il se renouvelle généralement à tous les deux ans, soit à la suite du dépôt du rapport au ministre de l'Éducation et à la ministre de l'Enseignement supérieur, tel que prévu dans la loi constitutive du Conseil. Sauf exception, il n'y a pas de renouvellement possible.

Le CIRÉ est composé de 12 membres nommés par le Conseil. Il comprend des étudiantes et étudiants de niveau collégial, de premier cycle et des cycles supérieurs issus de toutes les disciplines. Leur mandat est de deux ans et leur renouvellement est possible s'ils sont toujours aux études.

Les commissions sont quant à elles constituées chacune de 9 à 15 membres nommés par le Conseil. Certaines de ces commissions comprennent également des membres étudiants, nommés par le Conseil. En vertu du Règlement de régie interne du Conseil, ces membres sont nommés pour un mandat d'au plus trois ans, mandat qui n'est renouvelable qu'une seule fois consécutivement.

C'est en s'appuyant sur l'expertise et l'expérience de leurs membres que le comité et les commissions préparent à l'intention du Conseil, des documents qui concernent leur ordre ou leur secteur d'enseignement. Ainsi, lors des réunions, les membres partagent leurs points de vue sur les avis, mémoires ou rapports soumis, lesquels sont rédigés par la permanence du Conseil. Ils peuvent aussi, à l'occasion, entendre des personnes-

ressources, des expertes ou des experts sur le thème de l'avis et du rapport en préparation. Ils peuvent aussi être consultés sur tout sujet qui touche leur ordre ou leur secteur d'enseignement.

Les personnes qui siègent sur l'une des instances du Conseil le font en tant que citoyens et à titre bénévole. Elles ne s'y trouvent pas en tant que personnes expertes, gestionnaires ou déléguées porteuses d'intérêts particuliers. De par leur ancrage dans leurs milieux respectifs, elles sont mises à contribution pour orienter et enrichir la préparation des avis et rapports du Conseil.

La table du Conseil se réunit au moins huit fois par année alors que les membres des comités et des commissions se rencontrent au moins quatre fois par année. Les rencontres se font à Montréal ou à Québec. Dans le contexte de la pandémie, toutes les rencontres se font en mode virtuel. Le dossier de chacune des réunions est transmis environ 10 jours avant sa tenue, permettant ainsi aux membres de préparer leurs interventions.

À titre informatif, ci-après la liste des travaux en cours pour chacune des commissions et chacun des comités:

- **Éducation préscolaire et enseignement primaire** : L'école primaire de demain : vers une conception écosystémique et novatrice.
- **Enseignement secondaire** : Susciter l'engagement et la curiosité par la diversité et la flexibilité des parcours : prendre en compte le point de vue et l'expérience des élèves.
- **Enseignement et recherche au collégial** : La reconnaissance des acquis et des compétences au collégial.
- **Enseignement et recherche universitaires** : La recherche à l'université : les réussites, les enjeux, la responsabilité sociale et les défis.
- **Éducation des adultes et formation continue** : Configurer un cadre de qualifications et de compétences adapté aux particularités de l'éducation des adultes et de la formation continue et au contexte de la société québécoise.
- **Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation** : Les diverses voies d'accès à la profession enseignante.
- **Comité interordres de la relève étudiante** : Les effets de la pandémie de COVID-19 sur la cohorte finissante du secondaire.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site Internet du Conseil à l'adresse suivante : [www.cse.gouv.qc.ca](http://www.cse.gouv.qc.ca) ainsi que ses réseaux sociaux.